

Une entreprise qui délocalise doit-elle rembourser les aides ?

Benoît Hamon a réclamé au groupe Whirlpool, qui a annoncé la fermeture de son usine d'Amiens, le remboursement des aides publiques perçues dans le cadre du CICE. « Quand on soutient l'activité pour que l'emploi soit ici, il est normal que l'on demande le remboursement quand l'emploi s'en va », a-t-il déclaré. Xavier Bertrand, président (LR) des Hauts-de-France, a transmis la même demande, pour des aides régionales, au groupe Huntsman Pigments, après l'annonce de la fermeture de l'usine Tioxide de Calais.

Manifestation des employés contre la fermeture de l'usine Whirlpool devant la mairie d'Amiens le 4 février 2017 suite à l'annonce de délocaliser son usine d'Amiens le 1er juin 2018, en Pologne / FRANCOIS NASCIMBENI/AFP

La loi n'interdit pas de percevoir le CICE puis de partir ailleurs

Olivier Angotti

Avocat en droit social, associé au cabinet Jeantet

Certaines aides d'État aux entreprises sont soumises à conditions. C'est par exemple le cas de l'aide au chômage partiel, avec laquelle l'État peut financer une partie du salaire des employés d'une entreprise en difficulté : si la société est obligée de licencier les personnes dont la paye a été soutenue, elle doit rembourser ce qu'elle a perçu.

Mais ce concept de conditionnalité n'est pas applicable au Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), en tout cas pas pour les délocalisations. En effet, le CICE n'est pas, en principe, de l'argent qu'on a donné aux entreprises. C'est un crédit d'impôt, validé par Bruxelles, visant à améliorer..... lire la suite de l'entretien

Il nous faut inventer un nouveau contrat fondé sur la loyauté

Dominique Potier

Député PS de Meurthe-et-Moselle

Nous sommes aujourd'hui dans une impasse juridique mais face à une urgence éthique. Il nous faut inventer une nouvelle génération de contrats avec les entreprises privées. Parce que nous sommes européens et que nous ne pensons pas une économie refermée sur elle-même. Il nous faut, d'une part, un socle d'aides publiques universel pour toute personne qui entreprend en France, et d'autre part, des aides doivent être conditionnées à l'engagement de produire et d'apporter de la valeur ajoutée et de l'emploi sur notre territoire.

